



Ecole technique
Ecole professionnelle commerciale
Ecole des arts et métiers
Ecole des métiers de la terre et de la nature
Ecole supérieure de droguerie
Ecole Supérieure du canton de Neuchâtel

CPLN
CH-2002 Neuchâtel
Rue de la Maladière 84
Case postale 212
Tél. +41 32 717 4000
Fax +41 32 717 4019
cpln@rpn.ch
www.cpln.ch



Gestionnaire du commerce de détail

notre passion : votre formation



Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
cpln@rpn.ch www.cpln.ch

1 Description de la profession

Le gestionnaire du commerce de détail conseille la clientèle et met à sa disposition de manière attractive et fonctionnelle les produits de son magasin (alimentation, vêtements, électronique de consommation, habitat, papeterie, etc.). Il renseigne les clients sur l'assortiment (gammes de produits, rapport qualité/prix, nouveautés) et sur les prestations de son commerce (garantie, offres spéciales, service après-vente, avantages sur la concurrence). Il gère également le renouvellement et les commandes des marchandises et veille à disposer de stocks suffisants.

Les activités du gestionnaire du commerce de détail varient en fonction du magasin qui l'emploie. S'il travaille dans une grande surface, il se spécialise dans une gamme de produits particuliers. Dans les petits commerces, ses tâches sont plus variées, puisqu'il est amené à effectuer toutes les opérations de la vente.

Avoir le sens des responsabilités, un bon contact humain, une présentation soignée sont des qualités requises par la profession.

2 Modalité de la formation

Durant la formation initiale, qui dure 3 ans, vous vivez dans trois sites différents, à savoir:

- l'entreprise formatrice,
- l'école professionnelle
- les cours interentreprises.

Vous travaillez 3 ou 3½ jours par semaine dans l'**entreprise** selon l'année d'apprentissage dans laquelle vous vous trouvez ou les cours facultatifs que vous fréquentez ou non. En ce qui concerne le travail quotidien, il s'agit d'utiliser les connaissances théoriques du commerce de détail ou de branche et de les approfondir de manière pratique. En outre, vous apprenez également à en connaître l'assortiment.

NB: Afin de faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

Vous vous rendez à **l'école professionnelle** 1½ ou 2 jours par semaine. On vous y transmet les connaissances théoriques nécessaires dans le commerce de détail.

Vous assistez à des **cours interentreprises** pendant 10 jours, répartis sur toute la durée de la formation. Vous y apprenez ce qui est essentiel pour les connaissances spécifiques de la branche.

3 Plan d'études

(nombre de périodes annuelles)	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Français	80	80	80
Allemand ou anglais	80	80	80
Economie (droit, économie et TQG)	80	80	120
Société (informatique et civisme)	80	80	80
Connaissances du commerce de détail	60	120	80
Connaissances générale de la branche	60	--	--
Education physique et sportive	80	80	80
Connaissances spécifiques de la branche (cours interentreprises)	4 jours	4 jours	2 jours

4 Cours facultatifs

Au terme de la première année de formation et sur la base du bilan des connaissances dressé par l'entreprise formatrice et l'école professionnelle, l'apprenti peut suivre des cours facultatifs (½ jour supplémentaire), pour autant qu'il remplisse les conditions suivantes:

- Evaluation par l'entreprise: obtenir 15 points minimum.
- Evaluation par l'école professionnelle: obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 4,8.

Programme des cours facultatifs

(nombre de périodes annuelles)	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Allemand*	--	80	80
Anglais*	--	80	80
Gestion d'entreprise (comptabilité)	--	80	80

*Le choix ne peut se porter sur la langue choisie dans la formation de base.

4 Conditions d'admission

- Avoir signé un **contrat d'apprentissage** au sein d'une entreprise formatrice.

5 Modalités de la formation

Les cours débutent à mi-août et se terminent à fin juin. Les examens se déroulent durant le mois de juin.

Une journée de cours comprend 8 à 9 périodes de formation.

6 Titre obtenu

Le candidat qui a réussi l'examen final reçoit le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisé à porter le titre légalement protégé de

«Gestionnaire du commerce de détail CFC»

7 Avantages et perspectives

Le gestionnaire du commerce de détail dispose d'une formation de base solide et généraliste, lui permettant:

- D'accéder au marché du travail dans de nombreux domaines.
- De compléter sa formation professionnelle par:
 - Une maturité professionnelle Economie et services, type «économie».
 - Une formation supérieure telle que:
 - Brevet fédéral de spécialiste du commerce de détail.
 - Diplôme fédéral de manager du commerce de détail.

8 Renseignements

CPLN-EPC Ecole professionnelle commerciale

Maladière 84

Case postale 212

CH-2002 Neuchâtel

Tél. +41 (0)32 717 40 70 - Fax +41 (0)32 717 40 79

cpln-epc@rpn.ch - http://www.cpln.ch/nos_formations/index.html